

Compte rendu du Conseil d'école du 16 juin 2025

Présents :

Madame TOURTELIER Directrice de l'école élémentaire, Madame BOUCHET-LANNAT Enseignante, Madame DELAGE Enseignante, Madame OUDART Enseignante, Madame GUYOT Enseignante, Madame MAZZILLI Enseignante, Madame LE BARRILLEC, adjointe aux affaires scolaires, Monsieur BOSSEZ, directeur Pôle Education et Jeunesse, Madame IBOUD, secrétaire service scolaire, Monsieur GAUDRON, directeur du péricolaire, Madame MANOUAR ZAMBELLI Représentante des parents, Madame DAMIEUX représentante des parents, Madame BRISSON représentante des parents, Madame ROCHE Représentant des parents.

Excusés :

Madame MOREL, Inspectrice de l'Education Nationales de la circonscription Grenoble 5, Monsieur BONNET, Maire de Montbonnot-Saint-Martin, Madame GRIVAUD Enseignante remplaçante, Madame FOUREL Enseignante, Madame CHAIX Représentant des parents, Madame JAY-VERGNES Représentante des parents.

1-Préparation de la rentrée, effectifs, structure pédagogique, accueil des futurs élèves

Accueil des futurs CP :

Rendez-vous individuels d'inscription auprès de la directrice, avec un livret d'accueil et informations générales sur l'école. Ce temps permet de créer un 1^{er} contact, rassurer les parents. La prise de rendez-vous se fait en ligne via EVENTO (outil très peu facile d'utilisation pour les parents).

Visite des classes pour les élèves de la maternelle Chavannes le 24 juin sur le temps de classe. Rencontre entre les CP actuels et les futurs CP, activité en commun.

Visite des locaux pour les familles le jeudi 26 juin à 17h30 par la directrice. Les parents sont très satisfaits de cette initiative qui n'avait jamais été proposée.

Réunion d'échange des informations relatives au parcours scolaire de chaque élève entre les enseignantes de CP, les directrices et les enseignantes de la maternelle Chavannes.

Effectifs, rentrée de septembre 2025 :

Les effectifs prévus : 145. Effectifs stables depuis plusieurs années.

Possibilité de modification en raison de nouvelles inscriptions et radiations pendant l'été.

Arrivée de 32 CP. C'est la mairie qui affecte les élèves selon une carte scolaire définie. Les fratries sont regroupées. Depuis 2016, il n'y a pas eu de dérogation à la carte scolaire. Il y aura 9 élèves de grande section au Bourg. Les effectifs doivent être équilibrés entre les 3 écoles.

Prévision de : 23 CE1, 35 CE2, 30 CM1 et 25 CM2, des doubles niveaux sont à prévoir en CP/CE1, CE1/CE2 et CE2/CM1.

Structure des classes :

La répartition des élèves dans les classes est du ressort de la directrice d'école après avis du conseil des maîtres. Il y a donc concertation entre les enseignantes pour définir une répartition. Les EBEP (élèves à besoins éducatifs particuliers) sont pris en compte prioritairement, ainsi que les élèves porteurs de handicaps et accompagnés de façon à éviter d'avoir deux AESH en même temps dans la même classe ou au contraire pour les regrouper quand les élèves ont une AESH mutualisée.

Ensuite, il y a des élèves qui doivent être séparés. L'équilibre garçon - fille est également pris en compte dans la mesure du possible.

C'est un exercice qui n'est pas simple et de nombreuses données sont prises en compte. Des doubles-niveaux sont à prévoir ce qui n'est pas une difficulté pour les élèves par rapport à un simple niveau. L'équipe enseignante prévoit dans ce cas des moments de regroupement par âge selon les projets et les disciplines. (QLM, sciences, histoire/géo).

De plus il est possible que la répartition prévue en juin soit revue pendant l'été en fonction des nouvelles arrivées ou des radiations.

Les listes de classes sont traditionnellement affichées la veille de la rentrée. Aucune modification ne sera acceptée. Un autre temps dans la réunion traitera de la question des affichages des listes.

La liste du matériel sera distribuée en juin par niveau et également affichée, puis complétée à la rentrée selon les enseignantes. Il est conseillé de conserver le matériel de cette année s'il est encore en bon état.

L'équipe enseignante :

L'équipe reste au complet, la directrice ne sait pas si elle pourra rester suite aux résultats du mouvement. Les parents représentants expriment leur souhait à la voir rester compte tenu du bon relationnel établi et dans l'intérêt de la continuité des projets engagés.

Organisation de la rentrée :

Rentrée des classes le : 1^{er} septembre à 8h20-30. Les familles seront invitées à entrer avec leur enfant jusque dans la cours de l'école. Les parents des élèves de CP pourront accompagner leur enfant jusqu'à la classe et rester 10 minutes environ le temps de l'accueil.

2-Bilans : projets des classes et temps forts de cette fin d'année, évaluations, bâtiments, absence des élèves, RGPD et droits à l'image

Sorties prévues ou à venir : chaque classe a eu des temps de sorties en cette fin d'année en fonction des projets de chacune : musées, sorties nature, ateliers lors des sorties, etc...

L'année prochaine 4 classes ont déposé un projet ENS (espaces naturels sensibles), ceci en cours d'organisation avec Belledonne en marche.

Piscine :

Excellent contenu et activités proposées. Le problème du nombre de parents agréés se pose chaque année. Si un parent a eu son agrément il y a 5 ans, il est possible de demander une prolongation. C'est une information à relayer auprès des familles.

Cette année, les enseignantes ont rencontré des problèmes de créneaux proposés qui dépassent l'heure de fin de classe de 10 minutes, avec un retour à 11h40 par exemple.

L'année prochaine, il faudra revoir les créneaux avec l'EPA et la mairie pour éviter cette situation.

Le financement des trajets en bus pour les CP et les CE1 à la piscine prend une part de plus en plus conséquente des budgets de transport alloués par la mairie à l'école.

Tarifs en 2025 : 93.5 € par trajet, en 2024 : 87.92 €, en 2023 : 85.89 €.

C'est en augmentation chaque année, or la piscine est obligatoire. A terme, les sorties non obligatoires devront être financées par la coopérative scolaire ou les familles, alors qu'actuellement une grande partie est financé par le budget « transports » de la mairie.

Musique / chorale :

Grace au budget « intervenants » de la mairie :

-Réalisation de films avec « Blue Cam ». C'est une très belle réussite, le projet est reconduit l'année prochaine. Il s'agit de la mise en image et en chant d'un album de jeunesse (pour 3 classes).

-Chorale (pour 3 autres classes), avec une chanteuse intervenante.

Avis des parents sur le spectacle de chorale de fin d'année à la Maison des Arts : très bon retour des familles, moment très apprécié. Ce lieu est un cadre superbe pour les spectacles d'école et il est très apprécié des familles.

Retour des enseignantes : la salle de la maison des arts est un lieu bien adapté. Pouvoir réaliser un projet musical et le montrer sur une vraie scène participe à la motivation des enfants et met en valeur le travail réalisé. C'est une réelle richesse pour les élèves de la commune. L'équipe enseignante remercie la mairie d'accepter la venue des classes. L'année prochaine, il faudra cependant mener une réflexion sur les démarches administratives pour l'utilisation de ce lieu, afin qu'elles soient facilitées et adaptées à une structure qui n'est ni un particulier, ni une entreprise, mais une école. Egalement dans la mise en place du matériel (son/lumières/chaises). Ce point reste pour une 2^{ème} année consécutive problématique pourtant la date a été fixée et accordée très rapidement en début d'année. Me Le Barrillec indique que la responsable rédige actuellement un document d'accompagnement à l'utilisation de cette salle qui est par ailleurs très demandée.

L'équipe enseignante propose par exemple, que les spectacles des écoles soient regroupés la même semaine de façon à réduire les temps d'installation des chaises. Une réflexion est à mener en concertation avec la mairie.

ASPTT :

-Journée sport :

Mr Bossez indique que c'est une action à reconduire : cette journée permet à tous les élèves de faire du sport, mais aussi coopérer, échanger et rencontrer les autres enfants de la commune. La mixité des équipes développe l'entraide. Cette année il n'y a pas eu d'équipe gagnante, juste le plaisir de participer.

Très bon retour des familles et de l'équipe enseignante.

-Savoir rouler :

Séances en période 3 et 4 :

Cette année en raison de la mauvaise météo des séances ont dû être écourtées. Le lieu et les activités sont très adaptés aux programmes scolaires.

Merci à l'ASPTT pour l'ensemble des projets menés, les séances sont très bien encadrées.

Pour l'année prochaine, les enseignantes attendent de savoir si l'ASPTT pourra reconduire l'action, sinon ce sera via BikeSchool.

Sensibilisation moustiques : action engagée par la mairie avec l'organisme EID (entente interdépartementale démoustication Rhône-Alpes). Ateliers proposés de qualité et adaptés aux élèves. Les élèves comprennent maintenant comment fonctionnent les pièges et connaissent les actions à mener pour limiter la prolifération. Très bons retours dans les familles également.

Ordinateurs :

L'installation a eu lieu le 19 mai. L'équipe enseignante remercie M.Bossez pour son aide et les élus pour avoir accepté cette mise en place. Les élèves vont pouvoir maintenant travailler selon les nouvelles modalités d'apprentissage du numérique (PIX écoles). C'est un coût de 1000 € validé par la commission scolaire.

-Evaluations :

Les parents pourront consulter le LSU sur Educonnect et le signer en ligne.

Il est conseillé aux familles d'enregistrer régulièrement les livrets pour les conserver.

L'année prochaine l'école sera en « évaluation d'école », ce qui permettra de dresser un bilan et de fixer les objectifs du futur projet d'école.

Fréquentation scolaire :

Augmentation significative des absences et surtout de très nombreux rendez-vous pris sur le temps scolaire, souvent les enseignantes sont prévenues au dernier moment.

Cela provoque une gêne en classe à cause des allers-et venues et une discontinuité dans les apprentissages, les enseignantes n'arrivent plus à suivre qui sera là ou non et qui doit rattraper.

Un rappel au cas par cas sera réalisé en cette fin d'année et un rappel plus cadrant sera fait en début d'année prochaine.

La mairie rappelle que dans le règlement intérieur des cantines, les élèves ne peuvent pas entrer à 11h30 s'ils ont été absents le matin. Ils peuvent revenir à 13h20.

Bâtiments :

-Demande des parents pour l'installation d'une poubelle devant l'école : plusieurs parents ont signalé l'absence de poubelle à proximité immédiate de l'entrée, ce qui entraîne régulièrement des déchets au sol. Une solution simple pour améliorer la propreté et le cadre de vie.

La mairie indique que les bacs des points d'apport volontaires sont à 50 m du parvis de l'école au bout du parking. L'installation de poubelles n'est pas prévue (coût, manutention, corbeaux etc...)

-Boîte à livres : mal positionnée et mauvais usage. Seules les familles dont les enfants fréquentent le périscolaire peuvent y accéder. Il faudrait la déplacer ou en faire un autre usage.

Partage des locaux entre l'école et de CDL :

Suite à la réalisation du bâtiment de Centre de loisirs, une charte de partage des locaux a été mise en place. (Locaux appartenant à la commune et mis à disposition pour l'enseignement dans la partie école). Ce document qui indique les modalités d'utilisation et les règles à respecter pour la partie CDL. Un planning doit être demandé à l'avance. Cela a très bien fonctionné en cette fin d'année.

RGPD : photos et listes de rentrée

-Une attention particulière doit être portée sur les photos des élèves réalisées. A plusieurs reprises depuis le début de l'année, on a demandé aux enseignantes de pouvoir prendre des photos (séances de sport, intervention en classe sur le permis internet, par ex...).

En début d'année l'école fait signer aux familles une autorisation de prise de vues dans des situations spécifiques à l'école. Il n'est pas possible de donner un avis favorable à la diffusion de photos de classes pour la presse par exemple. Les seules acceptées sont celles où les enfants sont pris de dos ou de loin, de façon à ne pas les identifier. Ceci a créé un quiproquo à propos du permis internet organisé par les enseignantes avec la gendarmerie. La mairie a souhaité faire la promotion de cette action dans le journal municipal, en pensant que les autorisations pour les photos étaient valables. Les enseignantes demandent à être prévenues en amont de la diffusion des articles. Un travail sur la rédaction d'articles pourrait être fait en classe.

-La RGPD s'applique également pour l'affichage des listes des classes en début d'année.

Il est recommandé de ne pas les afficher sur la voie publique pendant plusieurs jours.

L'équipe enseignante réfléchit à une façon plus correcte de diffuser l'information : par mail, ou bien dans les locaux scolaires uniquement le jour de la rentrée. Il est important de rappeler que les listes ne doivent pas être prises en photo pour être diffusées sur les réseaux sociaux par respect de tous.

Certaines familles souhaitent avoir les listes dès le vendredi soir.

Il est décidé d'harmoniser les pratiques au sein des 3 écoles de Montbonnot, les parents représentants seront prévenus des modalités choisies.

Autre point :

Retour des familles très positif sur la mise en place du jeu de la gamelle durant les temps périscolaires. Il y a moins de foot ce qui est positif et renforce la cohésion.

Retour également très positif pour le périscolaire dans son ensemble.

Bilan global :

-Très bonnes relations de l'école avec la commune sur de nombreux aspects : remerciement à M. Bossez pour sa réactivité et les solutions apportées (travaux, ménage, projets). Également à Me. Iboud pour la gestion réactive des annulations cantine pour les sorties.

-Articulation temps scolaires et périscolaires : travail conjoint des situations rencontrées ce qui permet une meilleure prise en charge des élèves et une résolution aussi rapide que possible des problèmes éventuels. Les périmètres de chacun sont respectés, tout en partageant la même vision de la journée de l'enfant. Thomas Gaudron est disponible et ouvert aux échanges.

-Travail étroit également entre la mairie, l'inspection et les directrices des 3 écoles, en ce qui concerne la prévision des effectifs scolaires dans l'intérêt des élèves et des familles.

-Le contact avec les familles est globalement très positif, avec une bonne communication, notamment grâce à Educartable. De nombreux parents témoignent régulièrement leur sympathie. L'équipe enseignante les remercie. Les retours positifs et les encouragements sont toujours très appréciés, car cela permet de mettre du sens dans les actions menées et les projets montés.

-L'équipe enseignante et les parents remercient l'association le sou des écoles pour leur investissement dans la réalisation de nombreux projets tournés vers les familles.

Cette année scolaire 2024-2025, la dotation du sou des Ecoles à la coopérative scolaire, a permis de financer :

- Participation aux sorties scolaires : Saint Maximin, Montagne et sciences, raquette à neige, ski de fond, correspondance avec Jolliot Currie et sortie, sorties de fin d'année
- Projet voile des Cm2
- Achats de : matériel pédagogique, jeux ludo-éducatifs, abonnements Bayard, livres pour les bibliothèques des classes, couveuse, petit bricolage et arts-plastiques, projet Vendée globe, sono, casques anti-bruit, jardinage.

C'est grâce aux actions menées par le sou des Ecoles, que des fonds sont obtenus pour être reversés aux coopératives scolaires. La participation des familles à leurs projets est une façon d'aider les classes à financer les projets scolaires.

L'équipe enseignante remercie le sou des Ecoles pour leur aide financière, mais aussi les familles pour leur participation aux actions du sou des Ecoles.

L'équipe enseignante remercie également la mairie pour les financements accordés.